Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2019) **Heft:** 2250

Artikel: Une identité électronique de service public plutôt que les Gafam : les

qualités et défauts du projet fédéral e-ID

Autor: Schwaab, Jean Christophe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1020047

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

souveraineté des cantons et le transport souterrain de marchandises profitera en grande partie à des régions spécifiques». Autrement dit, les cantons touchés par ce réseau souterrain, par définition à vocation nationale, n'ont qu'à payer s'ils le souhaitent. Ce que la plupart semblent décidés à faire, tout en dénonçant la dérobade du Conseil fédéral – qu'ils espèrent corriger.

Le sommet de la marche arrière fédérale est atteint, si l'on peut dire, en page 39, au chiffre 6.1.2, traitant des conséquences sur l'état du personnel: «La Confédération devra probablement supporter des dépenses supplémentaires en personnel à hauteur d'un poste à temps plein pour assurer le suivi du projet CST». Vous avez bien lu. Un poste, un seul, il est vrai généreusement complété par la précision «à temps plein».

Passer d'une caricature de

projet à un défi de l'importance des Transversales alpines

Au stade actuel, le projet de loi du Conseil fédéral tient de la caricature. Le papier expose la confrontation au sein du gouvernement entre, d'une part, l'ouverture vers un projet d'avenir conforme aux conditions de vie de notre époque et, d'autre part, l'attitude attentiste - ça ira mieux si on ne prévoit rien évidemment camouflée avec l'éternel argument en granit des Alpes de «la situation financière préoccupante de la Confédération».

On aurait attendu du gouvernement qu'il synthétise les deux aspects, qu'il ouvre par exemple l'horizon vers d'autres idées de financement en liaison avec le deuxième pilier, etc. Il se borne à présenter les deux options, attendant de voir les réactions.

Pourtant le granit des Alpes se perce, avec des retombées positives pour la collectivité et en maîtrisant les coûts. Comme le prouvent les Transversales alpines.

Cargo sous terrain est un nouveau réseau, évidemment national, qui allègera progressivement les deux réseaux existants, routiers et ferroviaires, dorénavant plus ou moins soumis à une saturation permanente coûteuse, et cela sans accaparer de nouvelles surfaces. L'exemple même d'une vision d'avenir.

Combler le vide

Le résultat de la procédure de consultation sera publié probablement vers la fin de l'été. L'enjeu revêt aussi un aspect institutionnel majeur: le Conseil fédéral prendra-t-il la main, gouvernera-t-il? Faute de quoi, le Parlement et les cantons combleront immanquablement le vide.

Une identité électronique de service public plutôt que les Gafam

Les qualités et défauts du projet fédéral e-ID

Jean Christophe Schwaab - 29 juin 2019 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/35172

Lorsque l'Etat atteste de l'identité d'un résident, il ne tient pas seulement un registre utile pour l'accomplissement de ses tâches. Il atteste aussi officiellement de l'existence d'une personne et permet à cette dernière de s'en prévaloir

juridiquement.

Un document d'identité étatique permet non seulement de bénéficier de prestations publiques, mais aussi de s'obliger envers d'autres privés. Ces derniers peuvent compter sur le fait que leur cocontractant existe bel et bien et avoir la certitude qu'ils sont effectivement en relation avec cette personne.

Jusqu'ici, l'Etat garantissait l'identité exclusivement sur un support physique. Cela pouvait poser problème au moment d'accomplir un acte ou de conclure une transaction sur Internet. En effet, pour avoir la garantie de l'existence de la personne concernée, il fallait une preuve de l'existence d'un document physique. La preuve pouvait être numérique, mais le document physique devait exister dans tous les cas.

De nombreux pays ont mis sur pied des identités électroniques. L'Estonie en est l'exemple le plus convaincant. Près des 98% de la population utilisent la carte d'identité électronique pour toutes sortes de tâches quotidiennes ou administratives: prendre les transports publics, se faire délivrer des médicaments en pharmacie, obtenir des subventions agricoles ou encore voter.

La Suisse a déjà tenté l'aventure de l'identité numérique avec SuisseID, un identifiant sur clef USB ou carte à puce ayant la même valeur qu'une signature manuscrite. Essentiellement destinée aux entreprises, elle n'a eu que peu de succès.

Le Conseil fédéral a voulu remédier à cette situation en créant une identité électronique (e-ID) reconnue par l'Etat. Cet identifiant unique doit avoir pour double avantage d'éviter tant l'usurpation d'identité que l'utilisation ardue de multiples identifiants, lesquels entraînent souvent une perte de contrôle de ses données personnelles. Alors que la révolution

numérique touche désormais tous les aspects de la société, il était temps!

Plateformes à tout faire

Il était aussi temps qu'une solution étatique soit mise sur pied. Car, à défaut, la seule offre aurait été celle des identifiants numériques mis à disposition par les grandes entreprises technologiques. Or, ces identifiants entraînent non seulement un risque énorme de captation de données personnelles, mais aussi d'enfermement à l'intérieur de l'écosystème d'une de ces entreprises tentaculaires.

En effet, les «Gafam» (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) ont pour stratégie non pas tant de positionner leur service-phare par rapport à celui de leurs concurrents que, en misant sur l'effet de réseau, de capter l'intégralité de la consommation numérique de leurs clients en leur proposant directement ou indirectement tous les services dont ils ont besoin.

Facebook, par exemple, fait en sorte que ses utilisateurs ne s'en servent pas uniquement comme d'un réseau social, mais aussi à d'autres fins: messagerie instantanée, navigateur Internet, lecteur et diffuseur de vidéos, moteur de recherche, place de marché, système de réservation d'offres de loisirs et de voyages, consultation des horaires de transports collectifs ou individuels, revue de presse, etc. Le tout, désormais, avec un moyen de paiement maison.

Ces plateformes prennent garde que l'utilisateur ne soit à aucun moment tenté de recourir à un service proposé par un concurrent, ce qui le pousserait à changer d'écosystème non seulement pour le service souhaité, mais aussi pour tous les autres. Elles mettent donc à la disposition de leurs clients, mais aussi de leurs partenaires commerciaux, un identifiant numérique, en général sous forme d'une application qui a le double avantage de rendre les partenaires captifs et de leur faire assumer l'essentiel des coûts de développement, par le visionnement de la publicité et la revente et réutilisation de leurs données.

Les faits et gestes numériques des clients peuvent désormais être traqués, même lorsqu'ils n'utilisent pas directement la plateforme, ce qui permet facilement d'établir des profils de personnalité extrêmement détaillés sans qu'ils ne s'en rendent compte, ni ne donnent le consentement éclairé exigé par la loi sur la protection des données.

Cela dit, laisser l'économie privée développer ces identifiants numériques pose aussi le problème tant de la validité de l'identification – les réseaux sociaux regorgent d'identités erronées, caduques ou usurpées – que de la multiplication des identifiants. Un système piloté par l'Etat est donc nécessaire.

Le mauvais choix fédéral

Hélas, la Confédération a fait le

choix du partenariat publicprivé et confié la mise en place de l'identité numérique reconnue par l'Etat à un consortium composé de grandes banques, des assurances, des CFF, de la Poste et de Swisscom.

Les promoteurs de cette solution la justifient d'abord par l'éternelle rengaine du «moins d'Etat» et invoquent ensuite le mythe suivant lequel ce dernier - que l'on a voulu faible - ne serait pas en mesure de conduire lui-même des projets numériques de grande ampleur ni capable de répondre assez rapidement à l'évolution technologique. On a ajouté à cet argumentaire une touche de Réduit national, à l'instar du conseiller aux Etats Ruedi Noser (PLR/ZH) qui a soutenu, en substance, que «mieux valait une e-ID pilotée par UBS et consorts que par Google ou Amazon».

Le Parlement a largement accepté le <u>projet du Conseil</u> <u>fédéral</u>. Les opposants roses-

verts se sont notamment appuyés sur le scepticisme des organisations de protection des consommateurs, mais aussi sur un sondage représentatif montrant que plus de 87% des personnes refusaient que des privés puissent émettre des documents d'identité. Un sondage en ligne de la SSR arrive même à un taux de refus de 91%.

Le Conseil des Etats a toutefois accepté de renforcer un peu la protection des données, en décidant que celles-ci ne pourront pas être utilisées à d'autres fins que l'établissement de l'identité numérique. Ce qui est la moindre des choses, tant le principe de finalité, c'est-à-dire l'utilisation des données uniquement dans le but annoncé lors de leur collecte, est central en matière de protection des données.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas sur la nationalité des entreprises qui proposeront un service d'e-ID que le débat doit porter, mais plutôt sur l'instance qui, dans un Etat de droit, peut et doit attester de l'identité des personnes. Il doit aussi porter sur ce que l'Etat doit faire pour que ses prestations soient compatibles avec la révolution numérique et sur les moyens qu'il se donne pour y arriver. Déléguer des tâches centrales à l'économie privée par crainte de ne pas pouvoir les assumer est une solution de facilité, mais aussi un abandon de souveraineté et de contrôle démocratique.

Cette discussion n'est pas sans rappeler celle sur le vote électronique, dont certains des partisans sont prêts à déléguer l'organisation à des entreprises privées afin que le système soit opérationnel au plus vite et au moindre coût. En matière d'e-ID aussi, les questions sur le rôle et les tâches des collectivités publiques semblent moins importantes que d'introduire coûte que coûte et le plus vite possible de nouvelles prestations numériques.

Oui, «la Suisse occidentale rassemble une rare densité de poètes»

«Le poème et le territoire. Promenades littéraires en Suisse romande», Lausanne, Editions Noir sur Blanc, 2019, 223 pages

Pierre Jeanneret - 07 juillet 2019 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/35207

Voici un bon et beau <u>livre</u>. Il a été élaboré par plusieurs chercheurs de l'Université de Lausanne, ou venus d'autres universités, sous la responsabilité du professeur de littérature française Antonio Rodriguez. Cela en collaboration avec la Ville de Lausanne, dont Isabelle Falconnier est la déléguée à la politique du livre.